

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 juillet 2026
N°38

OBJET : Annule et remplace la délibération n°26/2026- Élection des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID)

Date de la Convocation :
30/06/2026

L'An deux mille vingt-six, le samedi 4 juillet, à 17 heures, Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Carole FIORI, Maire.

Nombres de Conseillers
En exercice : 15

Nombre de membres
Présents : 12

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

Secrétaire de séance :
Mme Julie LIBONATI.

ETAIENT PRESENTS : Madame Carole FIORI, Madame Julie LIBONATI, Monsieur Joseph LECA, Madame Noelle ALFONS, Monsieur Antoine ALZAPIEDI, Madame Fabienne CERVIOTTI, Monsieur Frederic LECA, , Madame Lauriane ACCARDO, Monsieur Francois DANIELLI, Monsieur Xavier TORRE, Madame Danielle CASASUS, Monsieur Jean-Paul FLORY.

ETAIENT REPRESENTES : Madame Andrea LACOUSTENE donne procuration à Mme Julie LIBONATI, Monsieur Jean-Louis PASSALACQUA donne procuration à Monsieur Antoine ALZAPIEDI, Monsieur Jean-Claude AMPART donne procuration à Madame Danielle CASASUS.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1650 du Code général des impôts relatif à la commission Communale des Impôts Directs ;

Vu la délibération n°26-2026 relative à l'établissement de la liste des contribuables proposés pour la commission Communale des Impôts Directs ;

Vu la demande de la direction régionale des finances publiques (DRFIP) – Invitant la commune à compléter la liste des personnes proposées pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°26-2026 et d'établir une nouvelle liste conforme aux prescriptions de la DRFIP ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : La délibération n°26-2026 relative à l'établissement de la liste des contribuables proposés pour la Commission Communale des Impôts Directs est annulée.

Article 2 : Le Conseil municipal arrête la liste des vingt- quatre (24) contribuables proposés à la Direction régionale des finances publiques en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette liste est la suivante :

Madame FIORI Carole
 Madame LIBONATI Julie
 Monsieur LECA Joseph
 Madame ALFONSI Noëlle
 Monsieur ALZAPIEDI Antoine
 Madame CERVIOTTI Fabienne
 Monsieur LECA Frederic
 Madame ACCARDO Lauriane
 Monsieur DANIELLI François
 Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis
 Madame LACOUSTENE Andréa
 Monsieur TORRE Xavier
 Monsieur ALBERTINI Orso
 Monsieur ALFONSI Jean-François
 Monsieur CARLI Jean-Marie
 Madame CAVIGLIOLI Marie-Angèle
 Monsieur DANIELLI Jean-Yves
 Monsieur Di GIOVANNI Pierre
 Madame FLORY Delphine
 Monsieur FORGUES Bernard
 Madame JACQUINET Jennifer
 Monsieur MATTEI Pierre
 Monsieur PERI Marius

Article 3 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, ainsi que de transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques, afin qu'il soit procédé à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Pour : 15

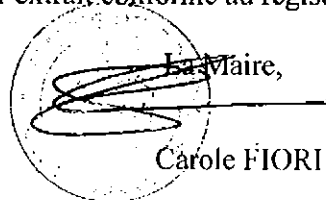
Contre : 0

Abstention : 0

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa publication.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie dématérialisée via le site « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr>/Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre


La Maire,
Carole FIORI